



CONFÉRENCE
DES AUTORITÉS
DE GESTION



ESPÈCES EN PÉRIL

RAPPORT ANNUEL
2020-2021



LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

RAPPORT ANNUEL

Conformément au paragraphe 16(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, la Conférence des autorités de gestion (ci-après la « Conférence ») doit présenter un rapport annuel au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent rapport annuel couvre l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.



Braya poilu - référence photographique : Bruce Bennett



Têtards du crapaud de l'Ouest – référence photographique : Danna Schock

TRAVAUX DU 1^{ER} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021

La Conférence des autorités de gestion a tenu cinq réunions au cours de l'exercice financier 2020-2021. La Première Nation Acho Dene Koe, le gouvernement du territoire d'Akaitcho, le Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq, la Première Nation Dehcho, la Première Nation Kát'odeeche, l'Alliance des Métis du Slave Nord, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation de Salt River ont été invités à titre d'observateurs ou de participants aux réunions de la Conférence.

La Conférence a accompli les tâches suivantes :

Accords de consensus¹

Elle a achevé et présenté au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles les accords suivants :

- **Bison des bois** : Accord de consensus concernant la mise en œuvre de la programme de rétablissement pour le bison des bois aux TNO.
- **Caribou de la toundra** : Accord de consensus validant la programme de rétablissement du caribou de la toundra aux TNO.
- **Chauve-souris** : Accord de consensus validant le plan de gestion des chauves-souris des TNO.

Stratégies de rétablissement et plans de gestion

- Continuation des travaux pour mettre au point un programme de rétablissement pour le caribou de Peary aux TNO.

Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces²

Attribution de 30 000 \$ pour financer quatre projets :

- Éducation et sensibilisation sur le bison des bois (Ecology North)
- Randonnée de Willow Creek (école Moose Kerr);
- Échantillonnage de l'ADNe (Alliance des Métis du Slave Nord)
- Mise au point de techniques non envahissantes et communautaires pour surveiller les ours polaires (Comité des chasseurs et trappeurs d'Olokhaktomiut)

Vous trouverez plus de renseignements sur les activités de la Conférence sur le site Web des espèces en péril aux TNO, au www.nwtspeciesatrisk.ca (en anglais).

¹ Les accords de consensus concernant la mise en œuvre de la programme de rétablissement du caribou de la toundra et le plan de gestion des chauves-souris, ainsi que ceux concernant l'inscription du caribou des montagnes du Nord comme espèce préoccupante, ont été signés en avril 2021, après la fin de la période visée par le rapport, mais avant la publication du rapport annuel.

² Anciennement appelé Programme d'intendance pour les espèces en péril.

CONFÉRENCE DES AUTORITÉS DE GESTION

La Conférence, établie en vertu de la Loi, est formée de conseils de cogestion de la faune et de gouvernements aux TNO qui partagent la responsabilité de conserver et rétablir les espèces en péril dans le territoire (ci-après les « autorités de gestion »). Elle établit un consensus entre les autorités de gestion sur la conservation des espèces en péril et fournit la direction, la coordination et le leadership nécessaires à l'évaluation, l'inscription, la conservation et le rétablissement des espèces en péril, tout en respectant les rôles et les responsabilités des autorités de gestion selon les accords de revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Liste des autorités de gestion :

- Conseil consultatif de la gestion de la faune (TNO)
- Office des ressources renouvelables des Gwich'in
- Office des ressources renouvelables du Sahtú
- Office des ressources renouvelables du Wek'èezhì
- Gouvernement Tłıchǫ
- Gouvernement du Canada
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chaque autorité de gestion peut demander à trois représentants de participer aux réunions de la Conférence.

La Conférence met au point des accords de consensus sur l'inscription d'espèces en péril à la liste, des mesures de conservation, des plans de gestion et des stratégies de rétablissement.

LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL AUX TNO

ESPÈCE	PLAN DE GESTION OU PROGRAMME DE RÉTABLISSMENT	ACCORD DE MISE EN ŒUVRE
ESPÈCE MENACÉE		
Caribou de la toundra	Terminé	Terminé
Caribou boréal	Terminé	Terminé
Braya poilu	Terminé	Terminé
Grenouille léopard	Terminé	Terminé
Caribou de Peary	En cours	S. O.
Crapaud de l'Ouest	Terminé	Terminé
Bison des bois	Terminé	Terminé
ESPÈCE PRÉOCCUPANTE		
Caribou de Dolphin-et-Union	Terminé	Terminé
Petite chauve-souris brune	Terminé	Terminé
Chauve-souris nordique	Terminé	Terminé
Ours polaire	Terminé	Terminé



Caribou de la toundra - référence photographique : Rob Gau, MERN



Caribou des montagnes du Nord - référence photographique : Jan Adamczewski, MERN



NOUS JOINDRE

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence des autorités de gestion et ses activités, veuillez consulter le www.nwtspeciesatrisk.ca (en anglais).

Secrétariat des espèces en péril

C. P. 1320

Yellowknife NT X1A 2L9

Sans frais : 1-855-783-4301

Télec. : 867-873-0293

Courriel : sara@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Jody Pellissey, présidente

Conférence des autorités de gestion



Photo en couverture :

Caribou de Peary – référence photographique : John Nagy, GNWT